



MAIRIE de FRUGES

BP 35 - 62310 - ☎ 03 21 04 40 76 - Fax 03 21 47 30 07
www.ville-fruges.fr

App.che te 3 Novemb
6/12
DÉPARTEMENT du
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT de
MONTREUIL-SUR-MER

ARRETE D'INTERDICTION D'UTILISATION du Stade des charbonniers

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi du 2 mars 1982 aux droits et libertés des Communes, des
Départements et des Régions,
Vu la Loi du 7 janvier 1993 relative à la répartition des compétences entre
les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu les travaux de décompactage en cours et pour les mener à bon terme,
il est interdit de pratiquer le foot sur le Stade des charbonniers, du 4 novembre au 5
novembre 2017 inclus.

ARRETE :

Article 1er :

Le Stade des charbonniers sera interdit à toute pratique sportive **du samedi 04 novembre au dimanche 05 novembre 2017** inclus.

Article 2 :

Le Président de l'Association Sportive Frugeoise et Responsables Régionaux de la Fédération de Football sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fruges, le 03 novembre 2017


Le Maire
Jean-Marie LUBRET
Jean-Marie LUBRET